



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires**

Aurillac, le 31 mars 2023

Dossier n° : AE 23.0143

Demandeur : CHALIER Annie

Date d'enregistrement de la demande : 07/03/23

Date limite de candidature : 06/06/2023

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 06/07/2023.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
SAINT-PONCY	1,83	CHALIER Annie	Section ZV 41,
LASTIC	4,37	CHALIER Annie	Section ZA 5abc, Section ZE 15ab
SAINT-PONCY	51,8	CHALIER Gilbert	Section H 797,798,805a,806, Section YB 21jkl,23,24,33j, 34k,42jklm, Section YC 8jklm,11k,12j,17jk, Section YD 22,25jk, Section YM 35jk, Section ZS 2 jklm,4jklm,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière